

Communauté  
d'Agglomération  
du Grand Besançon

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000007

-----  
Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET  
Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOUD Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugy : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessous : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thise : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Emmanuel DUMONT

**Procurations de vote :**

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

**Objet : Décision Modificative n°1**

## Décision Modificative n°1

Rapporteur : **Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2006	Montant BP 2006 : /
Imputation : cf. rapport ci-dessous	Montant de l'opération : /
	Solde après cette opération : /

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2006 adoptant le budget primitif 2006  
Considérant que le Conseil communautaire a voté par nature au niveau du chapitre,  
Considérant que la première décision modificative se doit de tenir compte des urgences budgétaires ne pouvant attendre la décision modificative de l'automne,

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la décision modificative n°1.**

### I. Budget principal

#### A/ Opérations financières

##### **Correction de l'affectation des résultats 2005 :**

Suite à l'étude du compte administratif 2005, à la définition des résultats 2005 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il s'agit de corriger les montants pris en compte de manière anticipée dans le budget primitif 2006.

Budget principal	
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2005</b>	
Repris pas anticipation dans le BP	3 903 064,78
Montant réel	4 049 986,65
<b>Correction : compte 001.01 (dépense)</b>	146 921,87
<b>AFFECTATION PARTIELLE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2005 EN INVESTISSEMENT 2006</b>	
Repris pas anticipation dans le BP	6 370 079,21
Montant réel	6 517 001,08
<b>Correction : compte 1068.01 (recette)</b>	146 921,87
<b>AFFECTATION PARTIELLE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2005 EN FONCTIONNEMENT 2006</b>	
Repris pas anticipation dans le BP	1 713 801,72
Montant réel	1 497 702,14
<b>Correction : compte 002.01 (recette)</b>	- 216 099,58

##### **Montant notifié de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2006**

Depuis le vote du budget primitif 2006, la dotation d'intercommunalité de la DGF a été notifiée par les services de la Préfecture ; il s'agit d'intégrer la différence entre le prévisionnel du BP et le montant réel.

- recettes en 74124.01 : + 27 399,00 €,
- recettes en 74125.01 : + 49 168,72 €.

	2005	Proposition 2006	Notification 2006	Différenc e
Dotation d'intercommunalité ou DGF (avant 2004)	7 403 701	7 403 701	7 431 100	27 399
Variation (N/N-1)	0.21%	0%	0.37%	
Dotation de compensation (ou compensation sur part salaires (avant 2004)	13 517 928	13 653 107,28	13 702 276	49 168,72
Variation (N/N-1)	1%	1%	1,36%	
<b>DGF notifiée</b>	20 921 629	21 056 808,28	21 133 376	76 567,72
Variation DGF	0,72 %	0,65%	1,01%	

### Montant notifié du produit de Taxe professionnelle 2006

Il convient de prendre en compte la notification définitive des bases prévisionnelles et donc du produit fiscal de taxe professionnelle au titre de 2006.

- recettes en 7311.01 : + 594 818,41 €,
- recettes en 74833.01 : - 13 520,69 €.

	2005	Proposition 2006	Notification 2006	Différence
<b>Bases de TP</b>	251 151 000	259 234 020	263 079 000	3 844 980
<i>Evolution de la base de TP</i>	3,42%		4,75%	
<b>Taux de TP (en %)</b>	15,30%	15,47%	15,47%	
<b>Produit de TP (hors rôles supplémentaires 2005)</b>	38 885 103	40 103 502,89	40 698 321,30	594 818,41
<i>Variation de produit de TP</i>	4,03%		4,66%	
<b>Allocations compensatrices de l'Etat</b>	1 311 369	1 325 088,69	1 311 568	-13 520,69
<i>Variation</i>	48,28%		0,02%	
<b>Total (produit TP + compensations)</b>	40 196 472	41 428 591,58	42 009 889,30	581 297,72
<i>Variation</i>	5,05%		4,51%	

### Actualisation de l'Attribution de compensation de taxe professionnelle (ACTP)

Suite aux décisions de la Commission d'Evaluation des Charges de décembre 2005 et de janvier 2006, arrêtant définitivement le montant de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle 2005, d'une part et par anticipation du transfert de la gestion du Conservatoire National de Région en 2006, d'autre part, il est proposé de corriger le montant de l'ACTP à verser aux communes pour un montant de 555 603 € et l'ACTP négative versée par les communes est réduite de 14 775,55 €.

La valeur du transfert de charges sur le CNR est celle estimée dans la convention de transfert.

- recettes en 7321.01 : - 14 775,55 €,
- dépenses en 73961.01 : + 555 603,00 €

### B/ Ouverture de nouveaux crédits et recettes

#### Capitalisation de la future SEM économique :

Conformément au projet de délibération à faire valider par le Conseil Communautaire du 26 juin 2006 sur la capitalisation de la SEM économique, les crédits initialement prévus au Budget Primitif 2006 (500 000 €) nécessitent d'être augmentés d'un montant de 1 470 000 €.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Cette augmentation correspond aux crédits votés les années antérieures sur ce projet et non consommés et qu'il est proposé d'ouvrir en totalité sur l'exercice 2006.

- dépenses en 261.90 : + 970 000 €

### **Subventions à recevoir sur Temis Innovation Maison des Microtechniques (TIMM) :**

Il convient d'inscrire les subventions notifiées à recevoir sur la TIMM par l'Etat, la Région et le Département pour un montant global de 2 599 918 €.

- recettes en 1381-90-02 2005 010 : + 1 524 490 €,
- recettes en 1382-90-02 2005 010 : + 464 988 €,
- recettes en 1383-90-02 2005 010 : + 610 440 €.

### C/ Transferts de crédits

#### **Ajustements des crédits de la Maison des Microtechniques :**

Par délibération du 30 septembre 2005, une avance remboursable de 22 400 € a été accordée à Rive Boutique de Gestion pour des travaux de revêtement de sol. Cette somme est à inscrire à la fois en dépenses et en recettes d'investissement.

- dépenses en 2764.90 : + 22 500 €,
- recettes en 2764.90 : + 22 500 €.

Des travaux supplémentaires dans la Maison des Microtechniques sont également nécessaires pour un montant estimés à 50 000 €. Ces crédits sont financés par redéploiement de crédits prévus initialement sur des acquisitions foncières de la ZAC des Marnières.

- dépenses en 2314.90 : + 50 000 €,
- dépenses en 2111.90 : - 50 000 €.

#### **Pépinière de Palente :**

Des travaux supplémentaires à la pépinière de Palente sont prévus pour un montant de 120 000 € financés par un transfert de crédits, prévus initialement pour des acquisitions foncières sur la ZAC des Marnières.

- dépenses en 2314.90 : + 120 000 €,
- dépenses en 2111.90 : - 120 000 €.

#### **ZAC des Portes de Vesoul et des Marnières :**

Pour ces deux zones d'activités, l'ensemble des crédits figure en acquisitions foncières. Des études, estimées à 200 000 €, étant nécessaires pour chaque projet, il convient d'effectuer un transfert au sein des crédits ouverts au BP 2006:

- dépenses en 2031.90 : + 200 000 € (ZAC Portes de Vesoul),
- dépenses en 2111.90 : - 200 000 € (ZAC Portes de Vesoul),
- dépenses en 2031.90 : + 200 000 € (ZAC des Marnières),
- dépenses en 2111.90 : - 200 000 € (ZAC des Marnières).

#### **Bâtiment SM2E :**

En attente d'un futur aménageur et gestionnaire, l'entretien du bâtiment et de son gardiennage doivent être assurés par la CAGB. Ces frais de gestion sont estimés à 50 000 €. Un transfert de crédits, prévus initialement pour la participation d'équilibre à verser à cet aménageur, est nécessaire.

- dépenses en 611.90 : + 50 000 €,
- dépenses en 658.90 : - 50 000 €.

## Reversement de taxe professionnelle au SMAIBO :

En raison d'une indisponibilité du logiciel de traitement des bases de taxe professionnelle jusqu'en mars 2006, le calcul du reversement de taxe professionnelle au SMAIBO au titre de l'année 2005 n'a pu être effectué, pour permettre un versement total sur cet exercice. Seul un acompte de 102 943 € a été versé sur 2005.

Le montant définitif au titre de l'exercice 2005 s'élève à 197 043 €. Le solde de 94 100 € est à régulariser sur 2006.

Quant au montant à verser au titre de l'exercice 2006, il est égal à 75% du versement 2005 soit 147 783 €. Une somme de 86 883 € est donc à rajouter aux prévisions budgétaires 2006 (155 000 €).

Elle sera prélevée sur les crédits ouverts pour la participation aux projets du Pôle des Microtechniques car les modalités de financement de ces projets, en cours d'étude avec les autres collectivités, ne seront pas finalisées en 2006.

- dépenses en 7397.90 : + 86 883 €,
- dépenses en 6574.90 : - 86 883 €.

## Nouvel équilibre du budget principal

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	59 331 374,64	555 603,00	59 886 977,64	66 447 823,58	426 990,31	66 874 813,89
Ordre	2 573 334,73		2 573 334,73			
Virement de section à section	4 543 114,21	-128 612,69	4 414 501,52			
<b>TOTAL</b>	<b>66 447 823,58</b>	<b>426 990,31</b>	<b>66 874 813,89</b>	<b>66 447 823,58</b>	<b>426 990,31</b>	<b>66 874 813,89</b>
Section d'investissement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	38 287 734,64	1 139 421,87	39 427 156,51	15 317 912,03	2 769 339,87	18 087 251,90
Ordre			0,00	2 573 334,73		2 573 334,73
Virement de section à section			0,00	4 543 114,21	-128 612,69	4 414 501,52
<i>Besoin de financement par emprunt</i>				<b>15 853 373,67</b>	<b>-1 501 305,31</b>	<b>14 352 068,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 287 734,64</b>	<b>1 139 421,87</b>	<b>39 427 156,51</b>	<b>38 287 734,64</b>	<b>1 139 421,87</b>	<b>39 427 156,51</b>

## II. Budget Annexe Transports

### A/ Opérations financières

#### **Affectation des résultats 2005 : correction**

Suite à l'étude du Compte Administratif 2005, à l'arrêté des résultats 2005 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il s'agit de corriger les montants, pris en compte de manière anticipée dans le Budget Primitif 2006.

<b>Budget annexe TRANSPORTS</b>	
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2005</b>	
Repris pas anticipation dans le BP	703 257,73
Montant réel	701 457,73
<b>Correction : compte 001. 815 (recette)</b>	<b>- 1 800,00</b>
<b>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2005 EN FONCTIONNEMENT 2006</b>	
Repris pas anticipation dans le BP	946,99
Montant réel	441,04
<b>Correction : compte 002. 815 (recette)</b>	<b>- 505,95</b>

## Dotations aux amortissements

Afin de mettre en conformité le budget 2006 et le calcul des dotations aux amortissements, les inscriptions budgétaires doivent être réajustées. Ces inscriptions d'ordre n'impactent pas l'équilibre du budget.

Soit :

- dépenses en 6811.815 :- 353 965,84 €,
- recettes en 28031.815 :- 3 000 000,00 €,
- recettes en 2805.815 :+ 42 978,16 €,
- recettes en 28135.815 :+ 62 077,37 €,
- recettes en 28138.815 :+ 120 422,99 €,
- recettes en 28145.815 :+ 10 885,67 €,
- recettes en 28154.815 :+ 29 045,00 €,
- recettes en 28156.815 :+ 2 269 515,21€,
- recettes en 2882.815 :+ 111 109,76 €.

## B/ Transferts de crédits

### Annulation de titres émis sur exercices antérieurs :

Afin de permettre la régularisation de titres émis sur les exercices antérieurs, il convient d'inscrire une somme de 25 100 €.

- dépenses en 673.815 :+ 25 100 €

Ce poste de dépenses est financé par transferts de crédits de la ligne budgétaire réservée aux études de fonctionnement :

- dépenses en 617.815 :- 25 100 €

## Nouvel équilibre du budget annexe TRANSPORTS

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	27 417 000,00	0,00	27 417 000,00	31 025 788,01	-505,95	31 025 282,06
Ordre	3 130 000,00	-353 965,84	2 776 034,16	109 162,57		109 162,57
Virement de section à section	587 950,58	353 459,89	941 410,47			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 134 950,58</b>	<b>-505,95</b>	<b>31 134 444,63</b>	<b>31 134 950,58</b>	<b>-505,95</b>	<b>31 134 444,63</b>
Section d'investissement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	6 140 660,09	0,00	6 140 660,09	1 178 123,58	-1 800,00	1 176 323,58
Ordre	109 162,57		109 162,57	3 130 000,00	-353 965,84	2 776 034,16
Virement de section à section			0,00	587 950,58	353 459,89	941 410,47
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>1 353 748,50</b>	<b>2 305,95</b>	<b>1 356 054,45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>0,00</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>0,00</b>	<b>6 249 822,66</b>

## III. Budget annexe déchets

### Acquisition de bacs roulants :

Il est proposé de compléter la dotation budgétaire 2006 relative à l'acquisition des bacs roulants (estimée au BP à 85 000 €) d'un montant de 80 000 €. Les raisons de cet ajustement sont les suivantes :

- il a été décidé contrairement à ce qui avait été envisagé initialement au moment de la préparation du BP 2006, d'équiper tous les usagers producteurs de déchets non ménagers assimilés, de nouveaux bacs estampillés CAGB, facilement identifiables, pour la collecte de leurs déchets,
- la diminution de la fréquence de collecte sur le secteur de Roche Lez Beauré a conduit à une augmentation du besoin en volume et en quantité des bacs mis à disposition.

- dépenses en 2153.812 :+ 80 000 €

### Annulation de titres émis sur exercices antérieurs :

Afin de permettre la régularisation de titres émis sur les exercices antérieurs (régularisation des rôles de facturation des ordures ménagères) il est proposé d'inscrire une somme de 10 000 €

- dépenses en 673.812 :+ 10 000 €

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Reprise de bennes à ordures ménagères :

Il convient d'inscrire les recettes provenant de la reprise de deux bennes à ordures ménagères réformées.

- Recettes en 778.812 : + 25 000 €

## Nouvel équilibre du budget annexe DECHETS

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	15 359 500,00	10 000,00	15 369 500,00	15 959 900,00	25 000,00	15 984 900,00
Ordre	631 400,00		631 400,00	33 000,00		33 000,00
Virement de section à section	2 000,00	15 000,00	17 000,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 992 900,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>16 017 900,00</b>	<b>15 992 900,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>16 017 900,00</b>
Section d'investissement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	704 400,00	80 000,00	784 400,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Ordre	336 802,30		336 802,30	935 202,30		935 202,30
Virement de section à section			0,00	2 000,00	15 000,00	17 000,00
<i>Besoin de financement par emprunt</i>				<i>24 000,00</i>	<i>65 000,00</i>	<i>89 000,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 041 202,30</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1 121 202,30</b>	<b>1 041 202,30</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1 121 202,30</b>

## IV. Budget annexe CNR

### A/ Opérations financières

#### Dotations aux amortissements :

Afin de mettre en conformité le budget 2006 et le calcul des dotations aux amortissements, les inscriptions budgétaires doivent être réajustées. Ces inscriptions d'ordre n'impactent pas l'équilibre du budget.

- dépenses en 6811.311 : + 1 038,99 €,

- recettes en 28188.311 : + 1 038,99 €

### B/ Transferts de crédits

#### Cotisation au COS :

Il est proposé d'inscrire la cotisation à verser au Comité des Oeuvres Sociales, au titre des agents du CNR, en 2006, non prévue au Budget primitif, estimée à 25 000 €. En fin d'exercice, il s'agira également d'en tenir compte dans le calcul du transfert de charges sur la gestion du CNR.

- dépenses en 6574.311 : + 25 000 €

#### Créances irrécouvrables :

Il est proposé d'ouvrir une ligne budgétaire d'un montant prévisionnel de 1 000 € pour la prise en compte des créances irrécouvrables.

- dépenses en 654.311 : + 1 000 €

Ces deux postes de dépenses sont financés par transferts de crédits de la ligne budgétaire réservée aux prestations de services:

- dépenses en 611.311 : - 26 000 €

## Nouvel équilibre du budget annexe CNR

BUDGET ANNEXE CNR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	3 881 249,24	0,00	3 881 249,24	3 971 696,24	0,00	3 971 696,24
Ordre	17 720,91	1 038,99	18 759,90			0,00
Virement de section à section	72 726,09	-1 038,99	71 687,10			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 971 696,24</b>	<b>0,00</b>	<b>3 971 696,24</b>	<b>3 971 696,24</b>	<b>0,00</b>	<b>3 971 696,24</b>
Section d'investissement	Dépenses BP	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes BP	Recettes DM1	TOTAL
Réel	90 447,00		90 447,00	0,00	0,00	0,00
Ordre				17 720,91	1 038,99	18 759,90
Virement de section à section				72 726,09	-1 038,99	71 687,10
<i>Besoin de financement par emprunt</i>				<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>90 447,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 447,00</b>	<b>90 447,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 447,00</b>

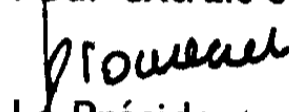
Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**V. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé de la CAGB après DM n°1**

Besoin de financement par emprunt après DM N°1				
	BP 2006	DM N°1	Total	% d'évolution
Budget principal	15 853 373,67	-1 501 305,31	14 352 068,36	-9,47%
Budget annexe TRANSPORTS	1 353 748,50	2 305,95	1 356 054,45	0,17%
Budget annexe DECHETS	24 000,00	65 000,00	89 000,00	270,83%
Budget annexe CNR	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>17 231 122,17</b>	<b>-1 433 999,36</b>	<b>15 797 122,81</b>	<b>-8,32%</b>

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°1.**

Pour extrait conforme,  
  
 Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98  
 Contre : 0  
 Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS  
 DCLE 1 REÇU LE  
 7 JUIL. 2006



## BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
		<b>Economie</b>					
73	7397-90-02 2005 008	Actualisation reversement TP 2005 au SMAIBO	86 883,00				
65	6574-90-45	Participation aux projets du pôle des microtechniques	-86 883,00				
011	611-90-02 2005 009	Frais de gestion du bâtiment SM2E	50 000,00				
65	658-90-02 2005 009	Contribution d'équilibre à SM2E	-50 000,00				
		<b>Opération non ventilables</b>					
014	73961-01	Régularisation ACTIP	555 603,00	73	7311-01	Opération non ventilables	594 818,41
				74	74833-01	Ajustement notification produit de TP	-13 520,69
				74	74124-01	Ajustement de la Dotation d'intercommunalité de la DGF	27 399,00
				74	74125-01	Ajustement de la dotation de compensation de la DGF	49 168,72
				73	7321-01	Régularisation ACTIP	-14 775,55
023	O23-01	Virement de la section d'investissement	126 612,69	002	002-01	Résultat reporté de fonctionnement	-216 099,58
		<b>TOTAL</b>	<b>426 990,31</b>			<b>TOTAL</b>	<b>426 990,31</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
		<b>Economie</b>					
27	2764-90-02 2005 010	Avances pour travaux de revêtements TEMIS	22 500,00	27	2764-90-02 2005 010	Remboursement avances pour travaux de revêtements TIMM	22 500,00
23	2314-90-02 2005 010	Travaux supplémentaire à la TIMM	50 000,00	13	1381-90-02 2005 010	Subvention TIMM Etat	1 524 490,00
23	2314-90-44	Travaux supplémentaire pépinière de Palente	120 000,00	13	1382-90-02 2005 010	Subvention TIMM Région	464 988,00
21	2111-90-02 2005 001	Acquisitions foncières ZAC Les Marnières	-170 000,00	13	1383-90-02 2005 010	Subvention TIMM Département	610 440,00
26	261-90	Prise de capital SEM patrimoniale	970 000,00				
20	2031-90-02 2005 005	Etudes ZAC Portes de Vesoul	200 000,00				
21	2111-90-02 2005 005	Acquisitions foncières ZAC Portes de Vesoul	-200 000,00				
20	2031-90-02 2005 001	Etudes ZAC Les Marnières	200 000,00				
21	2111-90-02 2005 001	Acquisitions foncières ZAC Les Marnières	-200 000,00				
		<b>Opérations non ventilables</b>					
001	001-01	Résultat d'investissement reporté	146 921,87	10	1068-01	Opérations non ventilables	146 921,87
				16	1641-01	Résultat d'impuit	1 591 305,31
				021	O21-01	Virement de la section de fonctionnement	126 612,69
		<b>TOTAL</b>	<b>1 139 421,87</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 139 421,87</b>

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
67	673-815	Annulation de titres sur exercices antérieurs	25 100,00	002	002	Excédent de fonctionnement reporté	-505,95
68	6875-815	Dotations aux amortissements	-353 965,84				
011	617-815	Etudes de fonctionnement	-25 100,00				
023	O23	Virement à la section d'investissement	353 459,89				
TOTAL			-505,95	TOTAL			-505,95
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
				28		Dotation aux amortissements	-353 965,84
				001	001	Résultat d'investissement reporté	-1 800,00
				16	1641-812	Recours à l'emprunt	2 305,95
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	353 459,89
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

BUDGET ANNEXE DECHETS							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
67	673-812-32000	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	77	778-812-32000	Vente de bennes	25 000,00
023	O23	Virement à la section d'investissement	15 000,00				
TOTAL			25 000,00	TOTAL			25 000,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
21	2153-812-32006	Acquisitions de bacs roulants	80 000,00				
				16	1641-812-32007	Recours à l'emprunt	65 000,00
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00
TOTAL			80 000,00	TOTAL			80 000,00

BUDGET ANNEXE CNR							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
65	6574-311-536.1	Cotisation au COS	25 000,00				
65	654-311-536.1	Créances irrécouvrables	1 000,00				
68	6811-311-536.1	Dotations aux amortissements	1 038,99				
011	611-311-536.1	Prestations de services	-26 000,00				
023	O23	Virement à la section d'investissement	1 038,99				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 1	Chap.	Nature	Objet	DM n° 1
				28	28188-311-536.1	Dotations aux amortissements	1 038,99
				16	1641-311	Recours à l'emprunt	0,00
				021	021-311	Virement de la section de fonctionnement	1 038,99
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Délibération du lundi 26 juin 2006  
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon